



Demander la mainlevée après une saisie du compte

Par **MUMU**, le **13/10/2008** à **19:18**

[UN HUISSIER M A FAIT UNE SAISIE SUR MON COMPTE / JE SOUHAITE FAIRE UN ECHEANCIER DE MA DETTE AVEC L HUISSIER / PUIS JE LE FAIRE PAR ECRIT ET COMMENT LUI DEMANDER DE FAIRE LA MAINLEVEE D UNE CERTAINE SOMME SUR MON COMPTE / MON SALAIRE A ETE SAISI UNE SOMME M A ETE VERSEE COMME LA LOI L OBLIGE MAIS ACTUELLEMENT JE NE PEUX PAS LAISSER LA SOMME BLOQUEE ENTIERE A L HUISSIER / COMMENT LUI DEMANDER DE FAIRE LE NECESSAIRE RAPIDEMENT / MERCI DE VOTRE REPONSE

Par **ellaEdanla**, le **14/10/2008** à **10:45**

Bonjour Mumu,

Sachez tout d'abord que vous ne pouvez pas imposer des délais de paiement à votre créancier.

Toutefois, dans la pratique, il est très courant que des échéanciers soient acceptés.

Je vous conseillerais de prendre contact avec l'huissier, de lui exposer votre situation financière, de lui proposer un échéancier au maximum de vos capacités de remboursement et de lui signer un acquiescement du montant de la mensualité proposée.

Ainsi, si il accepte, il prélevera la première mensualité sur votre compte et débloquera le

surplus. Ensuite respectez scrupuleusement vos accords. Tentez d'obtenir un accord écrit.

Si il refuse, vous pouvez dans le délai d'un mois qui suit la dénonciation de saisie attribution, saisir le Juge de l'Exécution du lieu de votre domicile et lui demandez des délais de grâce. En fonction des éléments de solvabilité que vous lui apporterez, le juge peut vous octroyer des délais sur deux ans. Pour cela il vous suffit de prendre contact avec un avocat ou un autre huissier de votre commune.

Consultez ce lien, il pourra vous aider : http://www.experatoo.com/huissier/saisie-compte-bancaire-faire_24002_1.htm

Je reste disponible pour toute autre question,

Bon courage,

Cordialement.